

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Beauthel-Saints légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M.JACOTIN.

Etaient présents :

M.JACOTIN Bernard	M.MOULY Fabrice	M.TEILLARD Stéphane
Mme MAURY Agathe (dès 19h07)	M.LE CHEVOIR Pierre	Mme SALMON Claire
M. HUBERT Joël	Mme CHAMOULARD Christiane	Mme MARQUES Laëtitia
Mme PAILLARD Virginie	M.THIBAUT Pascal (dès 19h07)	M.SERVETTAZ Hervé
M.PERRIN Jean-François	Mme VAN HOUTTE Sandrine	

Absents excusés:

M.CHAPPUIS Jacques	M.DOLEAC Norbert
Mme DUTERTRE Josette	Mme FARRIOL GARCIA Christine

Absents :

M.CHAPPUIS Jacques	M.DOLEAC Norbert	Mme LE FRESNE Frédérique
Mme DUTERTRE Josette	Mme FARRIOL GARCIA Christine	M.FAHY Bertrand
M.DOUX Thierry	Mme THOMAS Irène	Mme FERREIRA OLIVEIRA Laure

M.CHAPPUIS Jacques donne pouvoir à Mme PAILLARD Virginie
Mme FARRIOL GARCIA Christine donne pouvoir à M.HUBERT Joël

Secrétaire de séance : M.SERVETTAZ Hervé

Membres en exercice : 23	Quorum : 12	Présents : 14	Votants : 16	Majorité absolue : 9
--------------------------	-------------	---------------	--------------	----------------------

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Adoption du procès-verbal du 23 mai 2024.
- Projet de SAGE révisé - adoption
- Projet de plan des mobilités en Ile-de-France - consultation
- Service restauration scolaire - tarifs
- Questions diverses

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le maire demande aux conseillers de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Dossier d'aide sociale suivi par le département

Les conseillers donnent leur accord pour l'ajout de ce point.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 23 MAI 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 23 mai 2024.

PROJET DE SAGE REVISE - ADOPTION D2024/032

La commission Locale de l'Eau de l'Yerres (CLE) a validé les documents constitutifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SAGE) le 27 mars 2024. Les conseillers municipaux ont été destinataires des identifiants permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs à cette révision.

Ce nouveau SAGE comporte notamment des mesures en matière de protection des cours d'eaux, de protection des zones humides et de gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la révision du SAGE telle que validée par la Commission Locale de l'eau de l'Yerres le 27 mars 2024.

**PROJET DE PLAN DES MOBILITES EN ILE-DE-FRANCE - CONSULTATION
D2024/033**

Le conseil régional d'Ile-de-France a arrêté le 27 mars 2024 le projet de plan des mobilités en Ile-de-France (PDMIF).

Ce projet doit être soumis à consultation de divers acteurs, dont les communes d'Ile-de-France. Les conseillers ont été destinataires du lien de téléchargement des documents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention (M.LE CHEVOIR),

Approuve le projet de plan des mobilités en Ile-de-France tel que validé par le conseil régional d'Ile-de-France le 27 mars 2024.

Arrivée de Mme Maury et M.Thibault

**DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE SOCIALE SOUMIS PAR LE DEPARTEMENT
D2024/034**

Monsieur le maire présente une demande d'aide sociale adressée par la maison départementale des solidarités.

Il s'agit d'une personne vivant sur la commune qui rencontre des difficultés financières.

Il est proposé au conseil d'accorder une aide de 400€.

Mme CHAMOUARD demande si le dossier a été étudié par le CCAS, mais celui-ci, bien que prévu lors de la dernière composition de commission n'a jamais été mis en service depuis la création de la commune nouvelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une aide financière de 400€ dans le cadre du dossier adressé par la maison départementale de solidarités le 18/05/2024.

Autorise le maire à procéder au paiement et signer tous les documents s'y rapportant.

**SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE - TARIFS A COMPTER DE LA RENTREE
SCOLAIRE 2024
D2024/035**

Madame Maury présente la situation de la cantine aux conseillers : l'augmentation du prix des repas imposé par le prestataire (+0.30€ au 01/01/2024) n'a pas été répercutée en cours d'année sur le prix de la cantine mais les augmentations successives ne peuvent être prises en charge par la commune.

C'est pourquoi il est proposé de passer le prix du repas de cantine à 5.10€ (au lieu de 4.90€).

Par ailleurs la majoration de 2€ pour les repas non réservés à l'avance ne semble pas assez dissuasive : de nombreuses personnes ne réservent pas mais laissent tout de même leurs enfants manger à la cantine, ce qui complexifie la commande des repas.

Secrétaire de séance :

Il est proposé au conseil d'adopter une majoration de 10€ en cas de non réservation avant la date butoir. Une étude menée auprès des communes voisines a permis d'établir cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Détermine les tarifs du service de restauration scolaire comme suit :

- Repas 5.10€
- Majoration en cas de non réservation avant la date butoir : 10.00€ (soit le repas majoré à 15.10€)
- Elèves disposant d'un PAI (projet d'accueil individualisé) 1.00€

Dit que ces modifications sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2024.

Dit que le règlement intérieur des cantines sera modifié en conséquence.

Mme Maury fait le point sur les mouvements au sein du personnel du service de restauration scolaire et sur les recrutements en cours.

L'année scolaire s'est globalement bien déroulée, des travaux sont prévus durant les vacances scolaires, comme chaque année.

QUESTIONS DIVERSES

Remerciements : Monsieur le maire donne lecture de la carte de remerciements adressée par les CM1/CM2 lors de leur voyage scolaire au puy du fou.

Elections : Monsieur le maire félicite Mme Paillard ainsi que l'ensemble des personnes ayant participé à l'organisation des élections, d'autant qu'il a fallu organiser 2 scrutins simultanés : les européennes puis les 2 tours des élections législatives.

Infractions à l'urbanisme : Monsieur le maire dresse la liste de toutes les actions en cours actuellement, la plupart des dossiers ont été confiés à l'avocat de la commune.

Feu d'artifices : l'organisation des élections législatives anticipées a conduit au report du feu d'artifices qui se tiendra le 6 septembre.

Acquisition : la signature de l'acquisition des terrains derrière le café ayant eu lieu, les travaux d'aménagement pour créer un accès derrière le café vont pouvoir être réalisés.

Police municipale intercommunale : les discussions avec les communes de Mauperthuis et Touquin se poursuivent et le projet avance.

Travaux réalisés sur la commune : Monsieur Hubert indique que la création de refuges routiers sur Limosin et en cours d'achèvement. La reprise du chemin de Mémillon est terminée. Des pompes à chaleurs ont été mises en place à la cantine et dans une partie de la mairie, il sera donc possible à terme de rompre le contrat de distribution de gaz pour tout le bâtiment.

La séance est levée à 19h30

Secrétaire de séance :

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024
SIGNATURES

FONCTION	NOM ET PRENOM	SIGNATURE
MAIRE	M.JACOTIN Bernard	
SECRETAIRE	M. SERVETTAZ Hervé	

Secrétaire de séance :